



Bulletin Municipal
SURVILLE
Deuxième semestre 2018

LE MOT DU MAIRE

Chères Survillaises et Chers Survillais,

L'année 2018 se termine doucement avec ses joies et aussi ses peines et une nouvelle année va commencer. Cette période de fêtes est souvent porteuse d'espoir, de renouveau et c'est ce que je souhaite sincèrement à chacun d'entre vous.

Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, de belles réalisations et beaucoup de bonheur dans vos vies personnelles, familiales et professionnelles.

Après un bilan, je peux qualifier cette année de positive et j'associe à cette réussite mes adjoints, les membres du Conseil, le personnel communal et tous ceux qui ont permis de voir aboutir les projets mis en place.

Et aussi les associations car elles continuent d'apporter une dynamique au sein de notre village. Je tiens à les remercier.

Je voudrais, à l'occasion de ce dernier Bulletin Municipal, avec l'ensemble des élus et salariés, vous offrir tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019

*Nadine TERNISIEN
Maire*

INFOS PRATIQUES



Mairie

64 Rue Bernard Petel - 27400 SURVILLE

Tél./fax : 02.32.50.50.27

e-mail : mairie.27-surville@wanadoo.fr

Le Maire & les adjoints

Le Maire : Mme TERNISIEN Nadine

9 bis rue Bourvil

Tél : 02.32.50.54.50

1er Adjoint : M. FORT Gildas

25, route de Louviers

Tél : 02.32.25.40.14

2^e Adjoint : M. PALENZUELA René

17, Lot. La Renardière

Tél : 02.32.50.55.15

3^e Adjoint : M. PETEL Bertrand

19, rue Bourvil

Tél : 02.32.25.09.73

Permanences du Maire et des Adjoints

Lundi et Jeudi :
18 h à 19 h

*Le secrétariat de
Mairie sera fermé
les lundi 24 et
31 décembre*

Horaires d'ouverture du Secrétariat - Hors périodes de congés

Lundi et Jeudi : 8 h à 12 h - 13 h 30 à 19 h

Mardi : 8 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h

Mercredi : 9 h 30 à 12 h

Vendredi : 8 h à 12 h

La Mairie sera fermée tous les 1^{er} mardi matin du mois

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Lundi et Jeudi : 16 h 30 à 19 h

Mardi : 16 h 30 à 18 h

bibliothécaires bénévoles : Claudine WARCHOL, Sandrine DESANNAUX
Tél : 02.32.50.50.27 pendant les heures d'ouverture ou 06.17.93.33.84



INFOS PRATIQUES

Associations

Club des Cheveux d'Argent

Présidente : Madame CREVEL Marianne
Mairie
64, rue Bernard Petel
27400 SURVILLE

Club de Gymnastique Volontaire

Présidente : Madame JEANNOT Sandrine
1 bis, rue de la Résistance
27400 MONTAURE
Tél :

Union Sportive Survillaise

Président : Monsieur René PALENZUELA
17 Lot. La Renardière
27400 SURVILLE
Tél : 02.32.50.55.15

Les Echos des Forrières

Président : Monsieur MERCENNE Didier
4 route de Louviers
27400 SURVILLE
Tél : 06.19.35.29.26

Association des Anciens Combattants

Président : Monsieur Marcel DESCHACHT
5 Allée Clément Ader
27400 LOUVIERS
Tél : 02.32.40.37.38

Comité des Fêtes de Surville

Président : Monsieur Guillaume THIFAGNE
7, rue HUET
27400 SURVILLE
Tél : 02.32.25.27.56

Les Charitons

Président : M. Lucien BOULNOIS
38 rue Bernard Petel
27400 SURVILLE
Tél :



Assistantes Maternelles

Madame AMISSE Noémie	9, rue du Meunier	Tél : 06.31.30.07.82
Madame CHRETIEN Nathalie	3, rue Huet	Tél : 02.32.50.74.01
Madame DARDENNE Maryline	30 Chemin des Ecoliers	Tél: 02.32.50.73.58
Madame DESRUES Elga	21, rue Bourvil	Tél : 06.12.50.18.86
Madame FRITIER Amélie	15, le Bout de Beauvais	Tél : 02.32.40.06.48
Madame GOUGET Catherine	34, route de Louviers	Tél : 02.32.50.56.10
Madame HUREL Séverine	9, le Bout de Beauvais	Tél : 06.79.16.89.84
Madame JOUVIN Céline	13 bis, rue Bernard Petel	Tél : 02.32.50.38.13
Madame MOUCHARD Maëlle	7, rue Huet	Tél : 02.32.25.27.56
Madame SOYER Nathalie	7 Rue du Parc	Tél : 02.32.40.32.56
Madame VANPOUCKE Laura	32 chemin des Ecoliers	Tél : 06.87.45.81.77



INFOS PRATIQUES

Salle des Fêtes

Location salles 2019

	Commune	Salle 1 Hors Commune
Week-end	220 €	400 €
Vaisselle (par personne)	1 €	1 €
Chauffage W-E du 15/10 au 15/04	50 €	50€
Forfait Ménage selon la salle	50 €	50 €
Acompte à la réservation	110 €	200 €
<u>Un chèque de caution de 250 €</u>		

De plus, nous vous rappelons que la location à tarif réduit (tarif communal) est réservée **UNIQUEMENT** aux habitants redevables d'impôts sur la commune de Surville. Les amis, ainsi que les membres de la famille, ne font pas partie des habitants du village.

Les clefs vous seront remises à la salle Communale rue du Hazé, le vendredi soir à 17h. Le lundi matin, un état des lieux sera fait par le responsable : Mr FORT Gildas ou Mr ROBERT Bruno. En cas de casse, le chèque de caution sera encaissé.

Petite Salle

Son effectif maximum : 40 personnes

Elle comporte une cuisine avec une armoire froide et une gazinière

Informations sur les ordures ménagères, les déchets verts et tri sélectif

Pour les nouveaux habitants, les bacs sont à retirer en Mairie

Des sacs jaunes pour le tri sélectif sont également à votre disposition en Mairie

Ramassage des déchets ménagers et des déchets verts le JEUDI (*sortir la poubelle et sacs la veille*)

Horaires de la Déchetterie de la Haye Malherbe

Du mardi au vendredi : De 14h à 18h

Le samedi : De 9h à 12h et de 14h à 18h

Le mercredi De 9h à 12h

tel : 02.32.40.45.63



Horaires des Tontes

L'arrêté préfectoral en date du 16 janvier 2009 précise les horaires d'utilisation des appareils bruyants. Les appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et autres engins motorisés de jardinage ou de bricolage en plein air sont autorisés à fonctionner :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ses horaires par respect pour vos voisins.



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

PACS

Pacs : en mairie à partir du 1^{er} novembre 2017

Publié le 31 octobre 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Illustration 1
Crédits : © Richard Villalon - Fotolia.com

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret publié au *Journal officiel* du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul doit être muni d'une Autorisation de Sortie de Territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le Formulaire Cerfa n°15646*01 doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.



Ce document est téléchargeable : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359

ETAT CIVIL

Naissance :

SCHARTIER Amaury né le 30 juin - 12, le Bout de Beauvais
MAHUET Leny né le 16 juillet - 57 rue du Hazé
LANCELEVÉ Eliot né le 23 octobre - 1 allée du Bonheur
DEPARROIS Nohan né le 25 novembre - 4, le Bout de Beauvais
DUGARD Diego né le 28 novembre - 53 rue Bernard Petel



Mariage :

MASSON Frédéric et GUILBERT Aimée, le 08 septembre



Décès :

CAPPOEN Jean-Pierre, le 07 août 2018, à l'âge de 72 ans
MAZIERES Claude épouse CASSANHIOL, le 25 septembre, à l'âge de 74 ans

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Madame TERNISIEN Nadine*

Date de Convocation : 04/09/2018

Nombre de Membres en exercice : 12

Nombre de Votants : 10

Etaient Présents :

Messieurs :

FORT Gildas - GODEFROY Christian - HOPPE Emmanuel - MAUGER Marcel – PALENZUELA René - PATTYN Stéphane – PETEL Bertrand – THIFAGNE Guillaume.

Madame :

TERNISIEN Nadine

Pouvoir de :

Pouvoir de M. ROBERT Bruno à M. PETEL Bertrand

Secrétaire de séance :

M. PALENZUELA René

Il est rajouté à l'ordre du jour les délibérations suivantes : extension périmètre CASE et devis travaux salle informatique école.

EXTENSION PERIMETRE C.A.S.E

Délibération N° 20180025

Date de réception en Préfecture : 11 septembre 2018

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en application de la loi NOTRe, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale est entré en vigueur le 1er janvier 2017 faisant passer de 33 à 14 le nombre d'intercommunalités dans le département de l'Eure.

Les anciennes Communautés de communes d'Amfreville-la-Campagne, de Bourgtheroulde-Infreville, de Roumois Nord et de Quillebeuf-sur-Seine ont ainsi été fusionnées pour former la nouvelle Communauté de communes Roumois-Seine.

Les consultations préalables à la création de la Communauté de communes de Roumois-Seine avaient alors mis en évidence l'opposition de la Communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne et d'un nombre significatif de ses communes-membres quant au projet de création de la nouvelle intercommunalité Roumois-Seine.

Lors des débats de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), un consensus politique s'était alors formé, avec l'accord du Préfet, pour ne pas faire obstruction à ce que une fois créé, des communes membres du nouvel EPCI de Roumois-Seine demandent leur retrait selon la procédure dérogatoire prévue par le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) pour rejoindre une intercommunalité voisine, plus en lien avec leur bassin de vie et d'emploi, dès lors qu'il n'est pas porté atteinte à la continuité territoriale des intercommunalités.

C'est dans ce contexte que les communes du Bec Thomas, de Saint-Cyr la Campagne, de Saint-Didier des Bois, de Saint-Germain de Pasquier et de Vraiville ont adhéré à l'Agglomération Seine-Eure au 1er janvier 2018, dans le cadre de la procédure dérogatoire prévue au code général des collectivités territoriales.

Les communes de La Saussaye, de La Harengère et de Mandeville souhaitent, à leur tour, quitter la Communauté de communes de Roumois-Seine pour adhérer à l'Agglomération Seine-Eure au 1er janvier 2019.

Les conseils municipaux respectifs de ces communes se sont prononcés :

- le 16 mai pour la commune de La Saussaye,
- le 23 mai pour la commune de la Harengère,
- le 4 juin pour la commune de Mandeville.

Selon la procédure dérogatoire du CGCT, ce retrait ne nécessite pas l'accord de l'intercommunalité de départ, mais celui de l'intercommunalité que les communes souhaitent rejoindre.

Le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure s'est prononcé le 28 juin 2018 en faveur de l'adhésion de ces trois communes.

Conformément à l'article L. 5211-18 du CGCT, les communes membres disposent ensuite d'un délai de 3 mois, qui court à compter de la notification de la délibération de l'EPCI, pour se prononcer, à la majorité qualifiée, sur ces adhésions.

La délibération du conseil de la Communauté d'agglomération Seine-Eure a été notifiée le 08 septembre 2018 à la commune.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer sur l'adhésion de ces trois nouvelles communes au 1^{er} janvier 2019.

DECISION

Le conseil municipal, après avoir entendu le Rapporteur et délibéré

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-18;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de La Saussaye en date du 16 mai 2018, demandant son retrait de la Communauté de communes Roumois Seine et son adhésion, au 1er janvier 2019, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de La Harengère en date du 23 mai 2018, demandant son retrait de la Communauté de communes Roumois Seine et son adhésion, au 1^{er} janvier 2019, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Mandeville en date du 4 juin 2018 demandant son retrait de la Communauté de communes Roumois Seine et son adhésion, au 1^{er} janvier 2019, à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure du 28 juin 2018 acceptant l'adhésion des communes de La Saussaye, de La Harengère et de Mandeville à la Communauté d'agglomération Seine-Eure au 1^{er} janvier 2019

DONNE un avis « FAVORABLE », à 7 pour et 3 Abstentions sur l'adhésion des communes de La Saussaye, de La Harengère et de Mandeville à la Communauté d'agglomération Seine-Eure au 1^{er} janvier 2019.

DEVIS SALLE INFORMATIQUE

Délibération N° 20180026

Date de réception en Préfecture : 11 septembre 2018

M. GODEFROY Christian, concerné, quitte la salle. Le Conseil Municipal, à 7 pour et 2 abstentions, après analyse des devis, décide de retenir l'Entreprise ELEC-HEDOUIN, la moins-disante, pour effectuer la mise aux normes électriques dans la salle informatique pour un montant TTC de 4 859,14 €.

Le Conseil Municipal sollicite un fond de concours auprès de la C.A.S.E et autorise Madame le Maire à signer la convention afférente.

NOUVEAU PROJET P.A.D.D EXTENSION DE PERIMETRE

Délibération N° 20180027

Date de réception en Préfecture : 11 septembre 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-12,
Vu le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 14 décembre 2011,
Vu le Programme Local de l'Habitat 2 approuvé le 27 février 2014,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUiH et définissant les modalités de concertation,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date 22 février 2018, portant extension du périmètre d'élaboration du PLUi-H et définissant les nouvelles modalités de concertation,
Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) modifié transmis à la commune comme support au débat,
Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD, Madame le Maire invite les élus à débattre des orientations générales de ce document et à en prendre acte.
Le Maire remercie tous les élus qui ont contribué au débat sur le PADD. Il précise que ce dernier fera l'objet d'un débat au conseil communautaire de l'Agglomération Seine-Eure.
Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du PADD du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUiH) et du débat qui s'est tenu.
La délibération sera transmise au Préfet et à la communauté d'agglomération Seine-Eure et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

DECLASSEMENT R.D.521 (annule et remplace la délibération n°201800014)

Délibération N° 20180028

Date de réception en Préfecture : 11 septembre 2018

Le Conseil Départemental de l'Eure prévoit le déclassement de plusieurs routes départementales ou tronçons de routes départementales sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure. Le déclassement de ces voies, majoritairement intégrées en milieu urbain ou concernant des portions en impasse, ne remet pas en cause la continuité des itinéraires.

La voie concernée sur la commune de Surville est la suivante :

- RD n° 521 du PR 0+ 000 au PR 0+509, représentant un linéaire de 509 mètres

La commune souhaite donc procéder au classement de ce tronçon de voie, dans son patrimoine routier communal, géré par l'Agglomération Seine-Eure dans le cadre de sa compétence Voirie.

Par ailleurs, ces déclassements feront l'objet du versement, par le Conseil Départemental, d'une soulte prenant en compte les réfections qui auraient été réalisées sur ces différents secteurs, en cas de maintien de leur gestion par les services du Département. Afin d'éviter des flux financiers inutiles entre le Département et les communes concernées, puis, entre ces communes et l'Agglomération, il a été proposé que cette soulte soit versée globalement et directement à l'Agglomération qui prendra, par la suite, la gestion des voies concernées dans le cadre de sa compétence Voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.141-3 du code de la voirie routière relatif au classement et au déclassement des voies communales par le conseil municipal,

VU l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux cessions de biens relevant du domaine public des collectivités sans déclassement préalable,
CONSIDERANT que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies,
CONSIDERANT que l'opération envisagée n'est pas susceptible d'affecter l'environnement,
AUTORISE le classement de la RD n° 521 du PR 0+ 000 au PR 0+509, représentant un linéaire de 509 mètres, dans le domaine public routier communal ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement du déclassement des voiries précitées du domaine routier départemental et à leur intégration dans le domaine public communal ;
AUTORISE le versement direct de la participation financière départementale à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, au titre de sa compétence Voirie

TRANSFERT DE CHARGES CLECT

Délibération N° 20180029

Date de réception en Préfecture : 11 septembre 2018

Madame le Maire rapporte que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération Seine-Eure s'est réunie le 29 mai 2018 pour se prononcer sur :

- Le transfert des charges relatif aux frais fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des communes d'Alizay, Criquebeuf, Les Damps, Martot et Terres de Bord à compter du 1er janvier 2018

- Le transfert de charges relatif au transfert de la compétence enfance/jeunesse des communes d'Acquigny, Andé, Léry et Poses

Le rapport de cette commission doit être approuvé par les conseils municipaux des Communes membres de l'Agglomération Seine-Eure à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce dossier

DECISION :

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré :

VU le rapport de la CLECT.

APPROUVE son contenu et les montants des attributions de compensation qui en résultent pour les communes concernées.

CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL CDG 27

Délibération N° 20180030

Date de réception en Préfecture : 11 septembre 2018

Madame le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux Collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après.

- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

SUBVENTION CLUB DE FOOT RCMS

Délibération N° 20180031

Date de réception en Préfecture : 11 septembre 2018

Le Conseil Municipal, à 9 pour et 1 abstention, décide d'attribuer une subvention de 200 € au club de foot RC Malherbe/Surville pour aider à la location d'une nacelle.

QUESTIONS DIVERSES :

- Des devis vont être demandés pour la toiture de la Mairie

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Madame TERNISIEN Nadine*

Date de Convocation : 12/11/2018

Nombre de Membres en exercice : 12

Nombre de Votants : 11

Etaient Présents :

Messieurs :

FORT Gildas - GODEFROY Christian - HOPPE Emmanuel - MAUGER Marcel – PALENZUELA René - PATTYN Stéphane – ROBERT Bruno - PETEL Bertrand – THIFAGNE Guillaume.

Mesdames :

TERNISIEN Nadine – Corinne AUGNET

Secrétaire de séance :

M. PALENZUELA René

MISE EN PLACE D'UNE ANTENNE RELAIS ORANGE

Délibération N° 20180033

Date de réception en Préfecture : 23 novembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer le bail avec la société ORANGE pour la mise en place d'une antenne relais. Celle-ci sera implantée au niveau du stade ; l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord. Une information sera faite au niveau des riverains sur le fait qu'il n'y ait aucun danger sur la santé. De plus, elle permettra une meilleure réception pour les portables. Le bail est prévu sur 12 ans.

TRAVAUX SIEGE 2019

Délibération N° 20180034

Date de réception en Préfecture : 23 novembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'effectuer des travaux :

- rue des Clos / rue Bourvil pour la suppression d'un réseau en privé

Montant total TTC : 10 000,00 €

Part communale à 30 % HT : 2 500,00 €

La T.V.A étant prise en charge par le S.I.E.G.E

- d'Eclairage public pour la mise en conformité d'armoires

Montant total TTC : 10 000 €

Part communale à 40 % HT : 3 333,33 €

La T.V.A étant prise en charge par le S.I.E.G.E

CONVENTION SIEGE

Délibération N° 20180035

Date de réception en Préfecture : 23 novembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition des installations d'éclairage public par le SIEGE suite aux travaux réalisés en 2018 (remplacement de 21 mâts boules et de 27 luminaires vapeurs de mercure).

RIFSEEP

Délibération N° 20180036

Date de réception en Préfecture : 23 novembre 2018

Le RIFSEEP ou Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique Territoriale depuis le 1er janvier 2016.

Le RIFSEEP se décline en deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétion, et d'expertise (IFSE) et le complémentaire indemnitaire annuel (CIA)

Les plafonds applicables à ces deux éléments sont définis selon le groupe de fonctions auquel est rattaché l'agent.

Le Conseil Municipal, à 10 Pour, et 1 Abstention, décide d'attribuer le RIFSEEP selon les modalités fixées dans le tableau à compter du 1er décembre 2018 à l'ensemble du personnel communal.

PARTICIPATION MUTUELLE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Délibération N° 20180037

Date de réception en Préfecture : 26 novembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de verser au titre du RIFSEEP une somme de 60 € (IFSE) à chaque agent afin de compenser l'augmentation de la cotisation de la garantie de maintien de salaire de la Mutuelle Nationale au 1er janvier 2019. Cette somme sera versée sur le salaire du mois de mars 2019.

TARIF CONCESSIONS CIMETIERE 2019

Délibération N° 20180038

Date de réception en Préfecture : 26 novembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'augmenter les tarifs des concessions pour l'année 2019, soit :

- Perpétuelle : 310 €
- 50 ans : 260 €
- 30 ans : 210 €
- Columbarium : 910 €

TARIF SALLE COMMUNALE 2019

Délibération N° 20180039

Date de réception en Préfecture : 26 novembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de modifier les tarifs de la location de la salle 1 pour 2019 (la salle n° 2 étant réservée pour les associations) soit :

	<u>Commune</u>	<u>Hors Commune</u>
Salle 1	220 €	400 €
Chauffage	50 €	50 € (du 15/10 au 15/04)
Caution	250 €	250 €
Ménage	50 €	50 €
Acompte de Réservation	110 €	200 €

DECISION MODIFICATIVE

Délibération N° 20180040

Date de réception en Préfecture : 26 novembre 2018

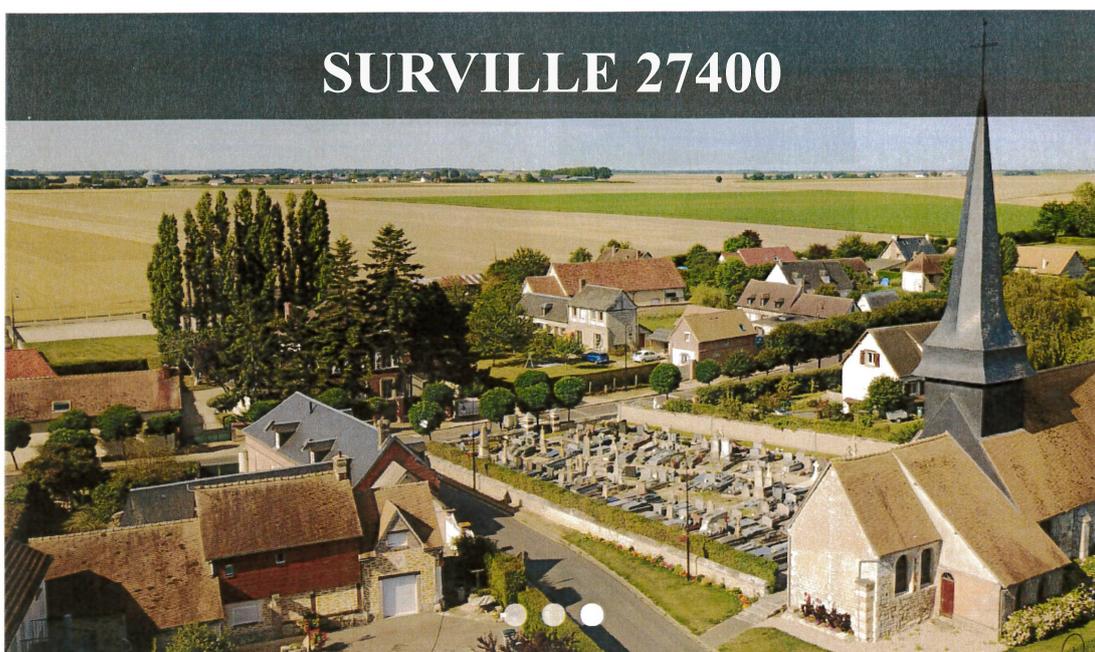
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte les décisions modificatives suivantes sur le Budget de la Commune. :

- Art 615221 : - 1965 €
- Art 6232 : + 1600 € (Colis des anciens)
- Art 60631 : + 365 € (produits d'entretien)

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est désigné M. Guillaume THIFAGNE comme Membre de la future Commission de Contrôle de la révision électorale. 3 autres personnes doivent être choisies parmi la population. 2 d'entre elles seront tirées au sort pour être Représentant de la Préfecture et du Tribunal.
- Suite à la demande de l'entreprise EIFFAGE pour la mise en place de poteaux pour le passage des gaines de la fibre optique dans les rues de la Commune, un courrier va leur être adressé afin que les lignes soient toutes enterrées dans la mesure du possible.
- Suite au renouvellement d'accord-cadres, le Conseil Municipal décide de renouveler le groupement de commandes pour les transports périscolaires avec la C.A.S.E.
- Suite au jugement du Tribunal Administratif, la requête de la famille CHANU a été rejetée. L'arrêté de mise en péril ne sera pas levé.
- M. MAUGER Marcel est surpris de la décision de Madame le Maire de classer le terrain de son fils en non constructible dans le futur PLUi. Alors que le terrain le jouxtant le sera. Et pourquoi une pétition a été signée par des habitants non concernés.
- Mme AUGNET Corinne parle d'une vitesse excessive sur la route Départementale route du Neubourg.

- M. THIFAGNE guillaume, Président du Comité des fêtes, demande l'autorisation de stocker du matériel dans le bas du hangar.
- Concernant l'avancement du Site Internet, M. ROBERT Bruno demande à ce que chaque conseiller puisse lui apporter un texte sur les différentes activités effectuées dans la Commune.
- Le Bulletin Municipal du mois de décembre sera le dernier et sera minimaliste.
- la parole est donnée à M. MAUGER Pascal, présent dans le public : En tant que propriétaire du terrain qui va être déclassé lors du passage au PLUi, il ne comprend pas qu'une pétition ait été signée par des riverains non concernés, surtout que si son terrain demeure constructible, il n'y aura pas de nuisances par rapport aux futures constructions possibles. Il est choqué que la décision n'ait été prise que par Madame le Maire et demande à ce que le Conseil Municipal soit concerté et que le projet soit réexaminé.
- M. MAUGER Pascal demande à ce que le carrefour Chemin des Ecoliers/rue Bourvil puisse être aménagé car les gros véhicules ont du mal à tourner. Ainsi qu'au bout du Chemin des Ecoliers. La demande va être faite auprès de la C.A.S.E dans le cadre de la convention « petits aménagements ».



Bienvenue sur le site de la commune
de Surville !

Du 1er Bulletin Municipal

COMMUNE
de
SURVILLE

BULLETIN TRIMESTRIEL
n° I - 2ème trimestre 1977

Voici trois mois que vous avez élu votre Conseil Municipal. Comme nous vous l'avions promis à cette époque, nous vous adressons le compte rendu trimestriel de nos activités, ainsi que quelques renseignements pratiques :

Composition du Conseil Municipal dans l'ordre du tableau

Mesdames et Messieurs : PÉTEL Guy, Maire, AUZOUX Henri, ALLAIRE Philippe, AULNETTE Louissette, 1er adjoint, REBUT Annick, MORIN Jacques, 2ème adjoint, ROUAULT Alain, GOUGET André, FORTIER ANDRE, DUPREY Albert, DUPREY Marcel.

REPARTITION DES COMMISSIONS :

Commission d'aide sociale : Mesdames et Messieurs : AULNETTE L. - REBUT A. - GOUGET A. - DUPREY M. - Sont proposés comme représentants de l'Administration : Mesdames SEZIA J. et CHANU M. En remplacement des démissionnaires : Mesdames et Messieurs : CHEVAL J.P. - GUILLOTEAU C. - GUGUEN R. - LEGROS D.

TRAVAUX : Messieurs AUZOUX H. - MORIN J. - DUPREY A. - DUPREY M.

VOIRIE : Messieurs ALLAIRE Ph. - ROUAULT A. - GOUGET A. - FORTIER A.

FINANCES : Mesdames et Messieurs : AUZOUX H. - ALLAIRE Ph. - AULNETTE L. - FORTIER A.

EAU-ELECTRICITE : Messieurs MORIN J. - DUPREY A. - DUPREY M.

ECOLE : Mesdames et Messieurs : AULNETTE L. - REBUT A. - MORIN J. ROUAULT A.

RAMASSAGE SCOLAIRE : Monsieur PÉTEL Guy et Madame AULNETTE L.

C.E.S. : Messieurs PÉTEL Guy et ROUAULT Alain.

PETES : Madame et Messieurs : AUZOUX Henri - REBUT A. - MORIN J. - ROUAULT A. -

URBANISME : Madame et Messieurs : REBUT A. - DUPREY M. - Comme représentants les lotissements : Messieurs GLEVER A. et CAREMBEL F.

SPORTS : Messieurs : ALLAIRE Ph. - ROUAULT A. - GOUGET A.

LISTE ELECTORALE : Monsieur GOUGET André - A été retenu comme représentant de l'Administration : Monsieur CHANU Hubert.

IMPOTS DIRECTS : Ont été retenu par Monsieur le Directeur des Services fiscaux : Membres titulaires : Messieurs ALLAIRE Ph.

.../...

A aujourd'hui